

AVIS CESEC 2018-46¹

Relatif à

L'individualisation de crédits dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Collectivité de Corse et le réseau CANOPE, Académie de Corse.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 20 juillet par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur l'individualisation de crédits dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Collectivité de Corse et le réseau CANOPE, Académie de Corse ;

Après avoir entendu Madame Diana-Eva TEILLAUD-MURACCIOLI, Cheffe du service Formation et Enseignement, Direction Langue, Culture Corse et mise en œuvre du Plan Lingua 2020 ;

Sur rapport de Monsieur Patrick SALVATORINI pour les sections « économique, sociale et prospective », « culture, langue corse et éducation » et « environnement et cadre de vie » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 24 juillet à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

Le soutien à la production pédagogique en langue corse constitue un des dispositifs d'appui essentiels de la politique linguistique de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement de la Langue Corse. Le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 vient encadrer ce soutien, via l'inscription des aides portées au CANOPE de Corse au sein de la mesure 3, ayant pour objectif, de « Produire et diffuser des outils pédagogiques performants ».

Le programme du CANOPE de Corse 2018 prend en compte les priorités définies à la fois par le Plan de développement de la langue corse « lingua 2020 » et par la politique arrêtée pour l'Académie de Corse. Une convention d'objectifs et de moyens est prévue en ce sens entre la Collectivité de Corse et le Réseau CANOPE de Corse.

Les trois opérations présentées correspondent à une attente forte et à un véritable besoin de la part des enseignants bilingues du 1^{er} degré.

¹ A l'unanimité des présents et représentés (votants :54)

Projet n° 1

Arnesi da amparà à leghje è à scrive in duie lingue. Outils pour apprendre à lire et à écrire en deux langues

Partant du principe qu'on n'apprend à lire qu'une seule fois, il s'agit là d'une édition qui permettra à chaque enseignant bilingue de proposer un apprentissage de la lecture en langue corse tout en prenant en considération d'autres langues dans un esprit d'ouverture au bilinguisme.

Projet n°2

Cap Maths du CP au CM2- Manuels et cahiers de l'élève

L'enseignement bilingue, en Corse, est organisé selon le principe d'une parité horaire des enseignements en langue française et en langue corse. Il en résulte que l'enseignement des mathématiques est nécessairement dispensé en grande partie en langue corse. Cette édition suivie du CP au CM2 permettra une meilleure cohérence et un suivi plus efficace de cet enseignement en harmonisant tant les contenus disciplinaires que les contenus linguistiques.

Projet n°3

Réédition de Lavinia à Andria-Nebbiu à Rustinu

La demande de réédition de cet ouvrage, témoigne du succès rencontré et donc de son utilisation. Il apparaît donc naturel de procéder à sa réédition.

Le CESEC, compte tenu

- **D'une part, des différentes conventions qui lient l'État, la Collectivité de Corse qui prévoient une aide à l'édition d'ouvrages pédagogiques destinés au développement du bilinguisme dans le milieu scolaire notamment ;**
- **D'autre part, du bien-fondé des 3 opérations présentées dans le présent projet de délibération,**

émet un avis favorable.

Le Président du CESEC,

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Paul SCAGLIA